



**Jeux de l'Acadie**

## **PRIX DE L'AMITIÉ**

**GUIDE D'OPERATIONS**

SOCIETE DES JEUX DE L'ACADIE  
702 RUE PRINCIPALE, BUREAU 210  
PETIT-ROCHER (N.-B.) E8J 1V1  
[INFO@JEUXDELACADIE.ORG](mailto:INFO@JEUXDELACADIE.ORG)  
506-783-4207

## PRIX DE L'AMITIÉ

*Dans le présent document, le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et décrit autant les hommes que les femmes sans aucune discrimination.*

---

### INTRODUCTION

Lors de l'Assemblée générale annuelle de la Société des Jeux de l'Acadie tenue à Lamèque en 1985, une proposition pour l'instauration d'une récompense de l'amitié fut présentée et accueillie avec enthousiasme par les participants.

Le but majeur de la création du "Prix de l'amitié" est surtout de susciter, chez tous les participants de la Finale des Jeux de l'Acadie, un climat de collaboration et d'amitié entre les athlètes, les entraîneurs, les officiels et les organisateurs, et de souligner le phénomène de la fierté française.

---

### RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Le choix de la région récipiendaire du "Prix de l'amitié" est fait pendant la tenue de la Finale des Jeux de l'Acadie. L'annonce de la région gagnante est faite lors de la cérémonie de clôture par la personne nommée par le Président de la Société des Jeux de l'Acadie. Immédiatement après l'annonce du vainqueur, le Chef de mission et deux athlètes (1 fille et 1 garçon) de la région gagnante vont chercher le prix.

Les athlètes, les entraîneurs, les gérants, les accompagnateurs, les Chefs de missions et les adjoints de chaque région ainsi que le Conseil d'administration du COFJA et le sous-comité de la programmation du COFJA peuvent participer au choix de la région récipiendaire du "Prix de l'amitié".

Les votes sont compilés par les membres du comité du "Prix de l'amitié", sous la supervision du représentant de la Société des Jeux de l'Acadie nommé par la présidence. La région gagnante du prix est celle qui obtient le plus de vote. Les votes sont détruits après la compilation.

---

### PROCÉDURES DU VOTE

- Le Conseil d'administration, le sous-comité de la programmation du COFJA et les membres des délégations doivent exprimer leur vote en indiquant la délégation qui selon eux est la plus méritante du Prix ;
- Le choix des membres des délégations est fait par scrutin secret lors des deux dernières journées de la Finale (samedi et dimanche) ;
- Pour être admissible au vote, il faut être accrédité et présenter sa carte d'accréditation. La carte d'accréditation est poinçonnée comme preuve ;
- Les membres des délégations n'ont pas le droit de voter pour la région qu'ils représentent.

Pour obtenir le “Prix de l’amitié”, une délégation doit avoir participé au vote dans une proportion d’au moins quatre-vingt-cinq pour-cent (85 %). Les votes rejetés ne seront pas comptabilisés dans le pourcentage.

Le prix, remis à la région gagnante, demeure la propriété de la Société des Jeux de l’Acadie et reviendra à chaque année.

Le “Prix de l’amitié” est en fait une sculpture sur bois sous forme de plaque dont une réplique est remise au Comité régional de la délégation gagnante. La région gagnante doit faire la rotation de la réplique du prix dans les écoles participantes de sa région. Le Comité régional concerné doit soumettre une liste de rotation du prix à la Société des Jeux de l’Acadie lors de l’AGA suivant la Finale.

Le genre de prix qui est remis à la ou aux régions gagnantes est laissé à la discrétion de la Société des Jeux de l’Acadie. Le “Prix de l’amitié” demeure la propriété de la Société des Jeux de l’Acadie et reviendra à chaque année.

### **Bris d’égalité**

1. S’il y a une égalité à la première position, le bris d’égalité sera rompu par le plus haut taux de pourcentage de vote d’une région comparativement à l’autre.
2. Si l’égalité persiste à la première position, une réplique du prix sera remise aux régions impliquées dans l’égalité.